



---

CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

*Bureau du 8 février 2021*

**DELIBERATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

---

**OBJET : Avenant n°1 au marché de travaux n°190016 – Lot n°1 - Création de vestiaires et rénovation du Cossec de Furiani (Gros œuvre – carrelage – VRD)**

L'an deux mille vingt et un, le 8 février à 10h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRESENTS :** Louis Pozzo di Borgo, Jean-Jacques Padovani, Michel Rossi, Serge Linale, Jean-Louis Milani, Gérard Romiti, Guy Armanet, Pierre Savelli, Leslie Pellegrini.

**POUVOIRS : -**

**ABSENTS :** Marie-Hélène Padovani, Emmanuelle de Gentili, Michel Simonpietri, Gilles Simeoni.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 9

Pour : 9

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Avenant n°1 au marché de travaux n°190016 – Lot n°1 - Création de vestiaires et rénovation du Cossec de Furiani (Gros œuvre – carrelage – VRD)**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu le Code de la Commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019, notamment ses articles L2194-6 et R2194-8 ;

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique ;

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique ;

Vu les articles 14 à 16 du CCAG Travaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue en matière de commande publique, la préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant égal ou supérieur au seuil relatif au contrôle de légalité défini à l'article D.2131-5-1 du CGCT (214 000€ HT à ce jour) ;

Vu le marché de travaux n°190016 - lot n°1 concernant la création de vestiaires et la rénovation du Cossec de Furiani (Gros œuvre – carrelage – VRD), notifié le 10/03/2021 à la SARL BATISUD sise 20620 Biguglia, pour un montant de 107 225,50 € HT ;

Considérant qu'en cours d'exécution du marché de travaux n°190016 – lot n°1, des prestations modificatives non substantielles sont apparues nécessaires au bon achèvement de l'ouvrage ;

Considérant que selon l'article R2194-8 du code de la commande publique, un marché public peut être modifié en cours d'exécution lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant du marché de travaux initial ;

Considérant qu'en application des articles 14 à 16 du CCAG travaux relatifs aux prestations de travaux modificatives nécessaires au bon achèvement de l'ouvrage, et de l'article R2194-8 du CCP susvisé, il est proposé de valider les modifications suivantes concernant le lot n°1 du marché 190016 dans le cadre d'un avenant :

*Modifications en plus-value :*

. Reprise des faïences vestiaires existants : 6 160 € HT

. Réalisation de regards béton en pied de chute EP : 3 425 € HT

*Total plus-value lot n°1 : 9 585 € HT, correspondant à une augmentation de 8,94% par rapport au montant initial du marché.*

Bureau du 8 février 2021

**OBJET : Avenant n°1 au marché de travaux n°190016 – Lot n°1 - Création de vestiaires et rénovation du Cossec de Furiani (Gros œuvre – carrelage – VRD)**

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

**DECIDE**

De modifier le marché de travaux n°190016 – lot n°1 ;

**DIT**

Que les modifications du marché 190016 – lot n°1 engendrent un surcoût de 9 585 € HT, soit une augmentation de 8,94% par rapport au montant initial du marché ;

**DECIDE**

De conclure un avenant n°1 au marché de travaux n°190016 – lot n°1, avec la SARL BATAISUD sise 20620 Biguglia, pour un montant de 9 585 € HT ;

**APPROUVE**

Le projet d'avenant n°1 au marché 190016 – Lot n°1 ;

**AUTORISE**

Le Président à signer l'avenant n° 1 au marché 190016 – lot n°1, ainsi que tout document nécessaire à ce dossier ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

*Louis Pozzo di Borgo*  
Louis-POZZO DI BORGO

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.**